

Avis

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **3 (1858)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

CONDITIONS D'ABONNEMENT : La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois. Le prix pour l'année courante est fixé à 6 fr. On s'abonne directement chez CORBAZ ET ROUILLER FILS, imprimeurs, Escalier-du-Marché, 20, à Lausanne. Pour ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. Ferd. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

SOMMAIRE. — Des *Etats-majors* (suite). — Mémoire sur les carrés d'infanterie par le colonel Massé (suite). — Petite réplique à propos de la suppression de la grande tenue. — Nécrologie. *Radetzky*. *D^r Baudens*. — Chronique.

AVIS. — La *Revue militaire suisse* continuera à paraître pendant l'année 1858, comme du passé, au prix de 6 francs par an.

Les personnes qui ne refuseront pas ce premier numéro seront considérées comme abonnées pour l'année courante.

Messieurs les officiers qui ont subi des mutations modifiant leur adresse, sont priés d'en informer le bureau d'expédition.

On s'abonne à l'imprimerie CORBAZ et ROUILLER fils, Escaliers-du-Marché, 20, à Lausanne.

DES ÉTATS-MAJORS.

(Suite).

Nous avons indiqué dans nos deux précédents numéros le détail des cours qui se donnent à l'École d'application d'état-major à Paris pendant les deux années.

Le sous-lieutenant élève qui a subi d'une manière satisfaisante ses examens de sortie, est nommé au grade de lieutenant, suivant les vacances et à son tour de mérite. Il est alors détaché deux ans dans un régiment d'infanterie, puis deux ans dans un régiment de cavalerie, où il sert, la première année dans les compagnies, la seconde comme adjudant-major¹. Il peut encore, en outre, être détaché une année dans un régiment d'artillerie ou du génie. Pendant ce stage aux régiments, les lieutenants d'état-major sont examinés sur les manœuvres par les inspecteurs d'infanterie et de cavalerie. Ils doivent,

¹ Ce service dans les régiments explique pourquoi le coefficient des manœuvres et de l'équitation n'est que *trois* dans les examens de sortie de l'école, tandis que ceux de topographie et de fortification sont 10 et 11.